

La ville d'Aire-sur-la-Lys
La direction régionale des affaires culturelles du Nord-Pas-de-Calais-Picardie
Le commissariat général à l'égalité des territoires
Le délégué de Madame la Préfète

en partenariat avec

Le rectorat de l'Académie de Lille
La direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Pas-de-Calais

et en lien avec

Le conseil régional du Nord-Pas-de-Calais-Picardie
Le conseil départemental du Pas-de-Calais

Dans le cadre du programme de résidences-mission d'artistes à des fins d'action culturelle intitulé

« QU(ART)IER »,

un appel à candidatures est lancé en direction des artistes usant des outils et supports audiovisuels.

Une résidence-mission à Aire-sur-la-Lys :

Une résidence-mission relevant du programme QU(ART)IER est menée à des fins culturelles. Elle est organisée en faveur des habitants d'un territoire précis.

La ville d'Aire-sur-la-Lys compte environ 10 000 habitants. Elle est située dans le Pas-de-Calais, arrondissement de Saint-Omer. La population concernée est celle du quartier prioritaire, qui correspond au centre-ville historique et regroupe environ 2 000 habitants.

Ancienne place militaire et commerciale d'importance, la ville a conservé de nombreux témoignages de son riche passé, dont cinq monuments remarquables : collégiale Saint-Pierre (XVIe-XVIIIe siècle), bailliage (XVIIe s.), chapelle Saint-Jacques (XVIIe s.), beffroi et hôtel de ville (XVIIe s.), ainsi qu'un tissu urbain quasiment intact et très homogène de style XVIIe siècle.

La ville compte également plusieurs équipements culturels :

- La salle du Manège, salle de concert inaugurée en janvier 2014, d'une capacité de 600 places assises et 1500 places debout. Elle dispose également d'une salle permettant d'accueillir notamment des expositions.
- L'AREA (gérée par l'intercommunalité), d'une capacité de 270 places. La salle fait également office de cinéma chaque première semaine du mois, pour un tarif d'entrée très modeste.

Ces deux salles sont situées dans le périmètre du quartier prioritaire défini au contrat de ville.

- L'école de musique
- La bibliothèque, reconnue pour la richesse de sa documentation historique.

Enfin Aire-sur-la-Lys compte par ailleurs un grand nombre d'associations sportives et culturelles.

Afin de découvrir la commune d'accueil de la résidence-mission, il suffit de vous connecter sur le site Internet de la ville : <http://www.ville-airesurlalys.fr>

Le programme de résidences-mission Qu(ART)ier s'inscrit dans le cadre d'un partenariat entre la direction

régionale des affaires culturelles du Nord-Pas-de-Calais-Picardie, le préfet délégué à l'égalité des chances et à la cohésion sociale et les collectivités dont un ou des quartiers sont inscrits en géographie prioritaire de la politique de la ville.

Qu'est-ce qu'une résidence-mission ?

Le principe de résidence-mission repose **sur une pleine disponibilité de l'artiste, durant 3 mois, ainsi que sur une diffusion, à travers les quartiers d'Aire-sur-la-Lys, d'un ensemble représentatif de son œuvre déjà accomplie et disponible**. Cette diffusion, en lieux dédiés comme non dédiés, s'envisage en amont de la période de résidence à proprement parler et se poursuit tout au long de sa durée.

Une résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production ni commande d'œuvre.

Pour l'artiste-résident(e), il s'agit plus particulièrement de s'engager dans une démarche d'action culturelle donnant à voir et à comprendre à un public, non forcément initié, la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il (elle) met en œuvre : réflexion, expérimentation, réalisation ...

Ceci se traduit, concrètement, par :

1) Une **première phase**, relativement brève, prenant place en début de résidence et s'articulant autour de multiples rencontres avec diverses équipes de professionnels en lien avec des groupes d'habitants du territoire (professionnels de la culture, responsables d'associations sociales et culturelles, socioéducatives, responsables et professeurs des établissements scolaires ...).

Ces équipes de professionnels sont toutes invitées à appréhender, lors de ces rencontres ou à leur issue, la recherche et la production artistique de l'artiste-résident(e). Ces rencontres peuvent revêtir des formes extrêmement variées afin d'éviter tout caractère redondant.

Les acteurs rencontrés sont également sollicités pour évoquer avec l'artiste-résident(e) la manière, sensible et inventive, dont ils aimeraient, le cas échéant, faire percevoir sa présence ainsi que celle de son œuvre aux publics qu'ils côtoient ou dont ils ont la responsabilité.

Il s'agit là du moment important au cours duquel commence à s'élaborer, à se co-construire, un geste artistique à destination de ces publics.

Tout ceci indique que, pendant cette première phase, l'artiste-résident(e) est beaucoup plus invité(e) à travailler avec des professionnels (enseignants, éducateurs, animateurs ...) que directement avec les habitants, le tout dans un souci et un objectif de démultiplication.

2) Puis une **seconde phase**, beaucoup plus longue, au cours de laquelle se construisent entre l'artiste-résident(e) et ces diverses équipes de professionnels rencontrées toutes sortes de gestes artistiques à mener en direction de leurs publics de référence.

Ces gestes artistiques sont conçus le plus souvent possible de manière à concerner un nombre significatif de personnes. Ils sont également élaborés en tenant particulièrement compte des contextes d'exercice des différents partenaires, de leurs différents degrés d'implication possibles ainsi que ceux des habitants avec lesquels ils sont en lien.

Fortement imprégnés de la démarche artistique propre à l'artiste-résident(e) et/ou destiné à en favoriser la familiarisation ou la proximité, ces gestes artistiques qui peuvent être participatifs ou non, spectaculaires ou modestes, jouant de l'effet de surprise ou au contraire très annoncés, sont toujours conçus afin de faire percevoir par le plus grand nombre la singularité et la force qui les sous-tendent.

Ces actions, se menant dans différents temps, ont pour objectif de permettre au plus grand nombre d'acquérir une expérience originale et sensible de l'œuvre. Elles peuvent avoir lieu aussi bien au sein d'établissements ou de structures (associations, structures culturelles, établissements scolaires) que dans l'espace public ou tout autre site paraissant approprié à l'artiste-résident(e) et à ses partenaires locaux.

Ces formes d'intervention de nature clairement artistique se différencient très nettement des traditionnels "ateliers de pratique artistique" et ne doivent donc pas se confondre avec ces dispositifs, qui relèvent d'autres cahiers des charges aux finalités différentes et d'autres financements.

Ce sont, au minimum, 18 équipes pédagogiques, éducatives, culturelles, socio-culturelles et d'action sociale qu'est appelé à rencontrer l'artiste-résident durant son séjour avec pour perspective la co-construction de **ces gestes artistiques**.

3) Nul habitant du territoire d'action n'étant censé ignorer la présence de l'artiste-résident(e) et de sa production artistique, les différents partenaires réunis autour de la résidence-mission s'engagent à les rendre visibles aux yeux de la population.

Ainsi **l'important volet de la résidence-mission concernant la diffusion souhaitée**, rappelons-le, intense est conçu en étroit lien avec les différents professionnels et les responsables des équipements culturels et associatifs du territoire d'action. Ces partenaires sont invités à innover en la matière en s'appuyant notamment sur les suggestions du (de la) résident(e).

De même, en ce qui concerne **la communication générale** à propos de la résidence-mission, un partenariat est recherché avec les différents canaux et supports traditionnels irriguant le territoire. Ce travail se mène en partenariat permanent avec les services de la ville d'Aire-sur-la-Lys.

À propos du présent appel à candidatures

Il est donc recherché en vue de cette résidence-mission Qu(ART)ier un(e) artiste français(e) ou étranger(e) dont le domaine d'expression artistique est **l'image sous forme audiovisuelle et avec une préférence marquée ou ponctuelle pour l'utilisation du multimédia**.

Par ses gestes artistiques, l'artiste amènera également la population à une certaine réflexion sur l'appropriation de l'espace public par une identification artistique de lieux précis.

L'ambition, au travers de ce projet de résidence-mission, est de :

- provoquer une rencontre sensible entre la population et l'œuvre d'un(e) artiste, une familiarisation avec celle-ci mais aussi avec la démarche et le métier qui la sous-tend ;
- susciter des envies, bousculer un certain nombre d'habitudes, aider à réinterpréter son quotidien ;
- favoriser la circulation inter-quartiers et contribuer à réduire les problèmes de communication intergénérationnelle.

L'artiste candidat(e) doit être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission. Il doit également être en mesure de fédérer autour de sa présence et d'une large sélection de ses œuvres l'ensemble de la communauté éducative, culturelle et associative de la ville et ainsi créer du lien au sein de la communauté.

Enjeux et objectifs :

- permettre au plus grand nombre d'habitants du quartier prioritaire d'Aire-sur-la-Lys et, au-delà, du territoire d'appréhender les enjeux de la création contemporaine en provoquant la rencontre et la familiarisation avec une démarche artistique forte.
- contribuer à développer l'esprit critique par le biais de la discussion, d'échanges avec le créateur et son œuvre.
- contribuer au développement culturel et artistique du territoire, et plus particulièrement à une éducation artistique "tout au long de la vie", mutualisant les énergies de ses multiples acteurs.

- favoriser les liens intergénérationnels et la mixité sociale autour du projet pour permettre une appropriation collective du fait artistique.
- contribuer à réduire ainsi les inégalités en matière d'accès à l'art et la culture en contribuant au développement artistique et culturel d'un territoire.

Conditions financières et matérielles :

L'artiste retenu(e) bénéficie d'une allocation financière dont le coût total employeur (toutes charges, taxes et cotisations comprises) ne peut en aucun cas excéder 18 000 euros. Etant ici précisé que le souhait des partenaires de la résidence-mission est de se rapprocher, le plus possible, d'une rémunération nette, pour l'artiste, de 3 000 euros par mois. De même, il est indiqué que le cadre d'emploi le plus approprié est le régime général. Cette hauteur de rémunération est rendue ici possible grâce aux contributions de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) du Nord-Pas-de-Calais-Picardie, de la ville d'Aire-sur-la-Lys et du commissariat général à l'égalité des territoires (C.G.E.T.).

L'artiste retenu(e) est appelé(e) à résider sur le territoire communal.

Un lieu d'hébergement équipé et adapté à la durée particulière de la mission est mis à disposition gracieusement par la commune.

L'artiste retenu(e) doit être détenteur(trice) d'un permis de conduire en cours de validité et disposer d'un véhicule personnel. Ses frais de déplacement sur le territoire sont pris en charge sur la base d'un forfait.

Un voyage aller-retour de son domicile au territoire de résidence est également pris en charge par la commune (sur la base d'un aller-retour SNCF 2^{ème} classe France métropolitaine).

En revanche, les autres voyages du domicile au territoire de résidence ainsi que les repas sont à sa charge pour la totalité de la résidence.

La direction régionale des affaires culturelles prend par ailleurs en charge le coût relatif à la tenue d'une "27^{ème} heure artistique" qui se déroule, si souhaitée par les autorités locales de l'Éducation nationale, en amont de la résidence.

En région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, la 27^{ème} heure artistique prend place dans le cadre des animations pédagogiques des circonscriptions scolaires et permet à un ensemble très conséquent d'enseignants de faire connaissance, de manière approfondie, avec un créateur et son travail. Cela revêt souvent la forme d'une conférence très illustrée et vivante laissant une part importante à l'échange. Une telle rencontre facilite énormément les rencontres avec des équipes d'enseignants en vue de co-constructions des gestes artistiques.

Accompagnement :

La résidence-mission s'adresse à l'ensemble de la population du quartier prioritaire de la ville d'Aire-sur-la-Lys et par extension à l'ensemble de sa population, avec une approche plus spécifique des publics dits "empêchés".

La ville d'Aire-sur-la-Lys est l'opérateur de la résidence-mission, en lien étroit avec les partenaires et à l'initiative de celle-ci.

La ville d'Aire-sur-la-Lys a, de ce fait, pour mission :

- l'accompagnement de l'artiste retenu(e) afin de le guider dans sa découverte du territoire,
- de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail,
- d'organiser cette résidence avec le concours des structures culturelles, associatives et éducatives ainsi que les établissements scolaires souhaitant s'associer à l'action,
- la diffusion des œuvres en amont et tout au long de la résidence,

- de faciliter les rencontres avec les groupes de professionnels (1^{ère} phase de la résidence-mission),
- d'aider à la réalisation des gestes artistiques (2^{ème} phase de la résidence-mission),
- d'assurer la gestion administrative de la résidence (paiement, gestion du budget global ...),
- de rendre compte aux partenaires publics financiers de l'action, de l'utilisation conforme des subventions obtenues.

Les partenaires locaux :

Cette dimension territoriale nécessite un lien fort avec les institutions, structures, équipements et associations culturels, socioculturels, socio-éducatifs qui sont implantés sur le territoire de la ville d'Aire-sur-la-Lys.

Peuvent être notamment cités à ce sujet (voir <http://www.ville-airesurlalys.fr> pour plus d'informations) :

Scolaires :

- 4 écoles primaires
- 3 écoles maternelles
- 2 collèges
- 2 lycées.

Associations culturelles et de préservation du patrimoine :

- Office Culturel Airois (OCA)
- Quand l'Art Prend l'Aire (QAPA)
- Chorale Air'joie
- Les Tréteaux de la Lys
- Atelier théâtre intercommunal
- Les Amis de Saint-Jacques
- Comité de sauvegarde de la collégiale Saint-Pierre
- Comité de sauvegarde du beffroi, de l'hôtel de ville et du bailliage

Autres partenaires culturels :

- Office de Tourisme
- Bibliothèque municipale
- Ecole municipale de musique
- Ateliers d'arts plastiques
- Harmonie municipale

Associations socio-éducatives :

- Le Centre socio culturel intergénérationnel
- Secours Catholique
- Secours Populaire Airois
- Croix-Rouge Française
- Restos du Cœur

Sport

- 38 associations

Associations de formation et emploi :

- 6 associations

Vie des Quartiers :

- Comité des fêtes de Moulin-le-Comte
- Comité des fêtes du quartier de Lenglet
- Comité des fêtes de La Lacque
- Loisirs& détente du Widdebrouck
- Comité des fêtes de la Gare
- Comité des fêtes de Saint-Quentin
- Comité des fêtes de la Porte d'Arras
- Comité des fêtes du Petit-Pont
- Comité des fêtes d'Houleron
- Club détente & loisirs
- Association Rincq-Glomenghem
- Association Mon Plaisir

Période et durée de la résidence :

La période de résidence est prévue du 15 septembre au 15 décembre de l'année 2016.

Il s'agit donc d'une résidence de trois mois pleins à raison de cinq à six jours de présence par semaine.

Cadre juridique :

Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de la ville d'Aire-sur-la-Lys, opératrice de la résidence-mission et de l'artiste accueilli(e) est signé avant le début de la résidence.

Les conditions de diffusion des œuvres déjà existantes de l'artiste dans des lieux dédiés ou non sont étudiées et également contractualisées avec la structure opératrice.

Procédure à suivre pour la candidature :

Quelques rappels :

Peut faire acte de candidature tout(e) artiste professionnel(le), français(e) ou étranger(e). L'artiste candidat(e) doit maîtriser l'usage oral de la langue française.

L'artiste candidat(e) doit avoir à son actif une production conséquente et être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission.

L'artiste candidat(e) doit détenir un permis de conduire en cours de validité et disposer d'un véhicule personnel.

Les éléments à fournir sont :

- une lettre de motivation,
- un curriculum vitae,
- un dossier artistique présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche de l'artiste-candidat(e),
- une liste des œuvres/formes/productions disponibles à des fins de diffusions pendant (et éventuellement avant ou après) le temps de résidence.

NB : il n'y a pas de projet à produire, le présent appel à candidatures faisant déjà état d'un projet précis aux phases bien définies et d'une forme de résidence dans lesquels le (la) candidat(e) est invité(e) à s'inscrire. La lettre de motivation peut, par contre, évoquer certaines des pistes que l'artiste-candidat(e) envisage de proposer aux équipes de professionnels rencontrées en vue de la co-réalisation de gestes artistiques.

L'ensemble du dossier est à adresser **pour le 15 mars 2016** par envoi électronique uniquement à l'adresse suivante :

t.dallongeville@ville-airesurlalys.fr

Attention : il est impératif de préciser dans l'objet du mail : « **candidature au dispositif Qu(art)ier** ».

Le dossier artistique est à proposer **sous format PDF obligatoirement**.

Dans le cas où l'artiste souhaite enrichir cet envoi d'éléments complémentaires tels que CD ou DVD, merci de le préciser dans l'envoi électronique et d'envoyer ces pièces par voie postale à l'adresse suivante :

**Mairie d'Aire-sur-la-Lys
A l'attention de Monsieur Dallongeville
Candidature au dispositif Qu(art)ier
Hôtel de Ville - Grand Place
62120 AIRE-SUR-LA-LYS**

L'artiste précise également s'il ou elle souhaite que ces éléments complémentaires lui soient retournés.

La commission de sélection sera en mesure d'annoncer le nom de l'artiste retenu(e) vers le 15 avril 2016.

Pour plus d'information :

Contactez

M. Thierry DALLONGEVILLE, Directeur général adjoint

Téléphone : 03 21 95 40 57

t.dallongeville@ville-airesurlalys.fr (préciser « Dossier Qu(ART)ier » en objet du mail).

Qu'est-ce qu'une résidence-mission ?

A resituer dans son contexte de rédaction, celui de l'ex-région Nord - Pas-de-Calais / académie de Lille, mais dont les propos sont toujours d'actualité

Fondamentaux

Une résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a, en cette proposition d'emploi artistique, ni commande d'œuvre ni enjeu de production conséquente. Il s'agit pour l'artiste-résident de s'engager artistiquement dans une démarche d'expérimentation à des fins de démocratisation culturelle usant pour ce faire du plus puissant de ses leviers, celui de l'éducation artistique et culturelle. Se déployant presque toujours à l'échelle d'un territoire – le territoire de référence dans le Nord Pas-de-Calais étant l'intercommunalité – la résidence-mission privilégie l'enfant, l'adolescent, le jeune adulte qui est aussi, l'élève, l'apprenti, l'étudiant, le jeune entrant dans la vie active. Ceci n'exclut nullement, au-delà de cette jeunesse, une prise en compte de la famille et de l'entourage. Une résidence-mission contribue, de ce fait, de manière décisive, au parcours d'éducation artistique et culturelle (P.E.A.C.) qui doit être garanti à chaque jeune dans ses différents temps.

Elle repose, pour l'essentiel

- sur un principe de pleine et exclusive disponibilité de l'artiste, durant quatre mois, consécutifs de préférence. Celui-ci, positionné, en cette forme d'action artistique, de manière centrale, est invité à donner à voir, à comprendre, à ressentir, à vivre même, de manière innovante, la recherche qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre ;
- sur la présence d'un ensemble conséquent d'œuvres de l'artiste-résident choisies par ses soins, parmi celles qui sont déjà réalisées et disponibles, pour être représentatives de sa démarche. Cet ensemble permet de mener un intense travail de diffusion prenant le plus possible en compte l'entièreté des communes de l'intercommunalité comme l'entièreté de ses jeunes habitants ;
- sur une acception littérale du terme de résidence. L'artiste choisi est effectivement appelé à séjourner très concrètement sur le territoire intercommunal d'accueil et d'action et à rencontrer ses habitants dans toutes sortes d'espace-temps. À cette fin, un hébergement adapté à la durée importante de la mission est fourni par la collectivité ;
- sur une association systématique de tous les professionnels locaux, acteurs avérés ou potentiels, de l'éducation artistique et culturelle, en fonction de leur degré respectif d'implication possible, à l'ensemble des phases de la résidence-mission ; ainsi, à ce propos, ...

... l'artiste est choisi, dans la presque totalité des cas, à l'issue d'un appel à candidatures lancé à échelle internationale, par un jury représentatif de l'ensemble de ces acteurs locaux (professionnels de la culture, de l'éducation et de l'éducatif) et de leurs partenaires. Dans de nombreux cas, ce jury fait précéder son propre travail d'une large consultation, des différentes forces vives du territoire, dont il tient particulièrement compte. Selon la taille du territoire et son nombre d'habitants, notamment de jeunes habitants, il peut se déployer plusieurs résidences-mission, en simultané, surtout dans le cadre d'un C.L.E.A. ou du programme A.R.T.S. Celles-ci peuvent concerner un même domaine d'expression artistique ou au contraire en concerner de très différents, rassemblés autour d'une thématique générale ou pas. C'est là encore, la concertation préalable avec les différents acteurs locaux qui préside à ces choix.

Un travail important d'information précise et de mobilisation est mené, en amont de la période de résidence, auprès des nombreux professionnels qui sont en charge ou en responsabilité de la jeunesse sur le territoire : enseignants, éducateurs, animateurs, médiateurs, formateurs, professionnels de la culture, responsables associatifs, etc. Ces professionnels, dotés entre autres compétences d'une appréciable aptitude à la démultiplication et au partage, sont tous appelés à avoir une relation privilégiée avec l'artiste.

Parmi les nombreux outils possibles facilitant l'information et la mobilisation, il en est un qui est récurrent. Il s'agit de ce que l'on appelle en région Nord Pas-de-Calais / académie de Lille la **27ème heure artistique**. Celle-ci prend place dans le cadre des animations pédagogiques des circonscriptions scolaires. Déclenchée et placée sous l'autorité d'un inspecteur de l'éducation nationale (IEN) et préparée conjointement par l'artiste et un conseiller pédagogique ou un enseignant, elle permet à un ensemble très conséquent d'enseignants du premier degré, si ce n'est tous, de faire connaissance, de manière approfondie, avec l'artiste-résident et son travail. Cela revêt souvent la forme d'une intervention de nature artistique très représentative de sa démarche. Elle laisse une part importante à l'échange.

Désormais largement ouverte aux enseignants du second degré et à tous les autres professionnels en lien avec la jeunesse, en hors temps scolaire notamment, cette animation d'une durée de trois heures contribue de manière décisive à l'implication d'équipes d'enseignants ou d'autres professionnels dans la dynamique de la résidence-mission et, au-delà bien sûr, dans celle, globale, du C.L.E.A. ou du programme A.R.T.S. Dans le cas où plusieurs résidences-mission se mènent en simultané sur le territoire d'action, il est idéalement recherché la faisabilité d'organisation d'une **27ème heure artistique** par artiste.

- sur un important plan de communication et de valorisation générales. Les différents partenaires réunis autour de la résidence s'engagent à la rendre visible aux yeux de toute la population du territoire d'action en l'informant de la présence de l'artiste-résident et de sa production artistique mais aussi de la teneur précise de sa mission. Ceci, dès l'amont de la résidence, au cours de celle-ci et, en particulier pour les actions de valorisation, à son issue.

Très concrètement, la résidence-mission comporte deux axes principaux :

- celui de la diffusion intensive et de la médiation renouvelée et démultipliée,
- celui de la création conjointe de gestes artistiques.

La diffusion intensive articulée à la médiation renouvelée et démultipliée

L'action de diffusion constitue très certainement l'axe premier de la résidence dans la mesure où elle est la plus susceptible de toucher, en cet objectif de généralisation qui nous anime, le plus grand nombre de personnes quel que soit le degré d'implication que chacune d'entre elles envisage de consacrer à la dynamique collective locale en jeu. Elle s'envisage aussi bien au sein de structures culturelles que d'établissements scolaires, d'établissements ou de structures d'action éducative ou sociale, d'établissements ou de structures de santé ou médico-sociales, d'établissements ou de structures de la justice, d'équipements municipaux ou intercommunaux, d'associations mais aussi d'entreprises, de commerces, d'exploitations agricoles, etc. Elle peut également, en cas de compatibilité avec la démarche du résident, se déployer dans l'espace public extérieur.

Nul n'étant censé, sur le territoire de résidence, ignorer la présence de l'artiste et de son œuvre, celui-ci et l'équipe de coordination veillent à ce que chaque commune relevant de ce territoire bénéficie d'au moins une action de diffusion avant, durant ou à l'issue du séjour de l'artiste-résident. Cette disposition contribue à garantir, pour chaque habitant et plus particulièrement le jeune habitant, quel que soit son lieu de vie, de scolarité, de travail ou de loisirs, une proximité et de ce fait une familiarisation avec une ou plusieurs des productions artistiques du résident.

Il est bienvenu, en cet axe de la résidence, de proposer également une monstration d'éléments documentaires (travaux préparatoires, reportages photographiques, audiovisuels ou radiophoniques, articles /interviews, etc) permettant une approche complémentaire, voire facilitante, de la démarche et des recherches artistiques menées par l'artiste-résident.

Selon le domaine d'expression artistique concerné, les formes de diffusion sont, bien sûr, extrêmement variables et font l'objet, à chaque fois, d'un travail poussé entre le résident, l'équipe locale de coordination et les responsables des différentes structures culturelles ou autres lieux potentiels d'accueil des œuvres.

Toutefois, afin d'illustrer au mieux la chose, à la lumière de l'expérience acquise au cours de ces désormais huit années de pratique intensive de la résidence-mission en Nord Pas-de-Calais, il se distingue de plus en plus nettement deux types de diffusion. Ces deux types de diffusion, en lieux spécialisés et/ou non spécialisés, se déploient tout au long de la durée de la résidence-mission. Ils peuvent très bien s'envisager aussi dès l'amont de la période de résidence à proprement parler et peuvent tout aussi bien se poursuivre à son issue.

- *Le premier type de diffusion consiste...*

... pour un artiste du spectacle vivant (théâtre, musique, danse, arts de la rue, cirque, conte/oralité, etc.) en une présentation, en lieux culturels et surtout en lieux non dédiés, tels qu'évoqués plus haut, d'un ensemble conséquent de petites formes reposant sur la personne du résident et validées par ses soins, sans apport lourd de technologies ou d'éléments scénographiques. Il peut s'agir tout aussi bien de lectures, de performances, de solos spécifiquement créés pour l'occasion ou pas, de montages de textes ou de séquences issus de spectacles, de conférences théâtralisées ou dansées, d'actions participatives se déroulant selon des consignes élaborées et énoncées par le seul artiste-résident, etc. La présentation des éventuels éléments documentaires évoqués plus haut prend également place dans ce premier type de diffusion.

- pour un artiste des champs des arts plastiques et visuels, des arts appliqués, de l'architecture et du paysage, du cinéma, de l'audiovisuel ou du multimédia en une présentation, en lieux culturels comme en lieux non dédiés, d'œuvres ou d'objets artistiques. L'artiste est systématiquement invité à proposer en chaque lieu choisi le mode de monstration qui lui semble approprié. En cas d'impossibilité de pouvoir le proposer personnellement partout (en

raison par exemple de l'étendue d'un territoire d'action), chaque proposition établie, par d'autres personnes donc, est soumise à sa validation. Pour un artiste de ces différents champs artistiques, il peut être aussi judicieux de présenter dans le cadre de ce premier type de diffusion des éléments documentaires, selon un mode de présentation qu'il propose ou valide.

- pour un auteur en un ensemble diversifié d'interventions littéraires : lectures et performances par ses soins comme par le biais d'autres personnes selon des protocoles proposés ou validés par lui-même, textes-affiches, textes projetés, textes enregistrés, textes diffusés par le biais des nouvelles technologies ou des médias, rencontres avec des cercles de lecteurs, etc. En tous cas, il est toujours recherché par les partenaires et par la coordination, en amont de la résidence, une adhésion forte de tous les équipements de la lecture publique du territoire d'action, afin que puissent être acquises par ceux-ci les productions de l'auteur et que puissent y être organisées toutes sortes de mises en évidence de cette somme (displays, expositions, parcours, etc ...). Un lien est également recherché systématiquement avec la bibliothèque départementale de prêt. Il l'est aussi avec les autres équipements culturels non liés directement à l'écriture.

Ce type de diffusion que l'on qualifie de légère, mais qui ne l'est pas tout à fait dans la mesure où elle est attendue comme devant être foisonnante, fait partie intégrante de la mission de l'artiste. La liste des possibles est ici aussi longue que variée, très liée, en tous cas, au désir d'expérimentation en la matière, de l'artiste-résident.

Elle est aussi un prétexte à engager dans la dynamique propre à la résidence-mission un nombre important de personnes désireuses de devenir des actrices démultiplicatrices de la résidence-mission, en étant associées à l'élaboration de modes et processus renouvelés de médiation entre les œuvres présentées et des publics dont elles sont proches par l'exercice de leur profession (enseignants, éducateurs, animateurs, professionnels de la culture, de la jeunesse, de l'action sociale, de la santé, etc.). Il peut s'agir aussi de bénévoles, usagers ou militants d'associations par exemple.

Il peut s'agir aussi, et c'est l'un des attendus les plus forts de cet axe de la résidence-mission, des enfants, adolescents et jeunes, des élèves eux-mêmes. Ce sont les professionnels qui les accompagnent dans leurs différents temps, initiés et formés eux-mêmes donc, qui sont les plus en mesure de les inviter à faire acte de médiation à leur tour en direction, par exemple, de leurs camarades, de leurs familles et entourages, d'autres parties de la population (opérations intergénérationnelles, en faveur de publics empêchés, etc.).

L'objectif est de construire avec toutes ces personnes, à l'écoute de leur connaissance autorisée autant que sensible d'un milieu professionnel, d'un réseau, d'un quartier, d'une tranche d'âge, d'un type de situation, etc. des manières inventives de favoriser une proximité et, au-delà, une familiarité entre les habitants du territoire, les jeunes habitants en particulier, et l'œuvre déjà à l'actif de l'artiste. D'en favoriser ainsi l'appropriation collective, de manière dés-intimidante autant que (pourquoi pas si compatible avec cette œuvre en question) décomplexée et joyeuse.

Ce cercle de médiateurs à constituer et à fédérer autour de l'artiste est l'élément de la résidence-mission qui, sans nul doute, donne à sa diffusion l'ampleur qu'on lui reconnaît souvent et qui est, il est vrai, assez inhabituelle. Il illustre bien l'esprit propre à la résidence-mission, à savoir la mobilisation du plus grand nombre possible de volontaires prêts à contribuer à la démultiplication des effets de la présence du résident et de son œuvre. L'artiste et l'équipe de coordination prenant bien en compte, de leur côté, les différents degrés d'implication possible des uns et des autres et s'enrichissant de la diversité de leurs regards et de leurs suggestions d'une approche renouvelée du travail de l'artiste.

- Le second type de diffusion

est certainement plus « classique » mais donne à voir et à ressentir, de manière plus puissante, le travail de création de l'artiste.

Il s'agit ici pour un artiste du spectacle vivant de la présentation de certaines des grandes formes qu'il a déjà réalisées et qui sont disponibles à la diffusion. Mobilisant une présence d'artistes interprètes et de techniciens artistiques, ces spectacles, concerts ou déploiements d'envergure dans l'espace public ne peuvent s'envisager qu'avec le soutien fort des institutions et structures culturelles professionnelles du spectacle vivant et de la musique implantées sur le territoire d'action.

Pour un artiste des arts plastiques et visuels, du design, de la mode, de l'architecture et du paysage, du cinéma et de l'audiovisuel ou du multimédia, mais aussi pour un auteur, il s'agit de présentations de grande envergure comme, par exemple, une exposition monographique, nécessitant à la fois un espace et un accompagnement professionnels conséquents, une durée significative aussi. Il peut s'agir aussi d'événements à durée plus courte, destinés à un public nombreux, comme un défilé de mode, une rétrospective cinématographique, une mise en situation particulière d'une œuvre de très grande taille, une carte blanche pour une programmation au sein d'un

ou de plusieurs lieux, un événement littéraire, etc. Là aussi, ces diffusions plus lourdes ne s'envisagent qu'avec le soutien des institutions et structures culturelles relevant du champ des arts plastiques et visuels, des musées et du patrimoine, de la diffusion cinématographique, de la vie littéraire, etc. implantées sur le territoire d'action. Ou encore avec des institutions et structures culturelles, non implantées sur ce territoire, mais à vocation régionale ou nationale.

Ce type de diffusion plus lourde implique très clairement que la dynamique locale qui s'organise à l'occasion d'une résidence-mission, associant systématiquement les institutions et les structures culturelles, gagne à s'engager le plus en amont possible de l'arrivée de l'artiste. Déjà, un très gros effort a été fait, depuis plusieurs années, afin de faire coïncider le calendrier propre à la mise en œuvre de la résidence-mission et celui correspondant à la programmation de la saison des structures culturelles, dans leur grande diversité. Ceci permet à celles de ces structures désireuses de s'associer de manière plus significative encore à cette action fédératrice d'offrir une plus grande ampleur encore à la diffusion de l'œuvre de l'artiste-résident (achat de représentations, programmation/production d'expositions temporaires, etc.).

Dans le cas où le territoire d'action ne compte pas de structures culturelles de diffusion du spectacle vivant ou de la musique ou des arts plastiques, etc., il peut être envisagé par les partenaires de la résidence-mission, ou par l'un ou l'autre d'entre eux, s'ils sont habilités à le faire, de prendre en charge, financièrement et techniquement un certain nombre de ces diffusions d'envergure.

Ce second type de diffusion ne peut toutefois toujours être garanti à l'artiste. Il est, en tous cas, toujours très activement recherché par les partenaires et l'équipe de coordination de la résidence-mission. Les approches et négociations que cela implique sont toujours menées en lien avec l'artiste et il est veillé à ce que les résultats de celles-ci lui soient communiqués le plus tôt possible avant le début de sa résidence afin de lui permettre de s'organiser en conséquence.

La création conjointe de gestes artistiques

Il s'agit sans doute, de celle qui, parmi les différentes particularités de la résidence-mission, bouscule le plus d'habitudes et de manières de faire en matière d'éducation artistique. Cet axe est clairement à prendre comme une incitation à un travail en équipe (composée de professionnels déjà coutumiers des processus d'éducation artistique mais aussi et surtout de professionnels qui ne le sont pas encore) animé par un souci et un objectif de partage de la présence de l'artiste, de sa démultiplication à nouveau.

L'artiste reste, en effet, un professionnel rare ; il convient dès lors, de s'organiser, sans être tenté, un seul instant de l'instrumentaliser, afin d'être plus nombreux à bénéficier et à se nourrir de son imaginaire et du regard qu'il porte sur le monde ; afin aussi de se saisir de la force de proposition permanente et du rayonnement qui le caractérisent.

Le pari de cet axe de la résidence-mission, très suggéré d'ailleurs par la communauté artistique, est de ne pas faire l'impasse sur la dimension pratique artistique sans prétendre pour autant qu'il puisse répondre à un désir de pratique soutenue. Des instances de pratique en amateur, accompagnée professionnellement, sont d'ores et déjà proposées à cette fin, sur bon nombre de territoires de la région, par les structures culturelles, le secteur associatif ou les collectivités. De même, des dispositifs, nationaux comme régionaux, conçus généralement pour répondre à une demande individuelle de partenariat en provenance d'un enseignant, d'un animateur ou d'un éducateur, en vue d'une action reposant souvent sur le principe de l'atelier et ne concernant qu'une seule classe ou un seul groupe très circonscrit d'enfants ou de jeunes sont toujours disponibles mais relèvent de cahiers des charges et de financements très distincts.

La création conjointe d'un geste artistique ne doit donc nullement se confondre avec cet existant.

Elle permet à des équipes volontaires d'enseignants, d'éducateurs, d'animateurs, etc ou mieux encore à des équipes mixant divers professionnels issus d'un même quartier par exemple, d'élaborer avec l'artiste une forme d'action à teneur délibérément artistique donc complètement imprégnée de la recherche et de la démarche propres à ce dernier et destinée à la donner à voir, à ressentir, à vivre.

En général éphémère et évitant le plus possible les contraintes techniques lourdes, ce geste artistique est créé, avant tout, en faveur des enfants, adolescents ou jeunes adultes dont les équipes de professionnels citées ont la responsabilité. À ce sujet, il est pris le plus souvent possible pour unité de référence l'établissement scolaire, l'association, la structure de loisirs, etc. dans son entièreté, et donc l'effectif de jeunes qui s'y trouvent (si ce n'est l'effectif complet, du moins le plus important possible). Il n'est pas rare qu'un geste artistique se déploie en prenant en

compte, au-delà de la seule jeunesse, d'autres pans de la population.

S'il se déploie fréquemment au sein d'un établissement scolaire ou éducatif, d'un équipement ou d'une structure culturelle ou associative, le geste artistique peut s'envisager également dans l'espace public ainsi que dans tout autre lieu paraissant approprié à l'artiste-résident et aux équipes co-réalisatrices.

Un geste artistique peut, selon les cas, être :

- participatif (impliquant dans son déroulement des enfants, des adolescents, des jeunes, des adultes) ou pas (n'impliquant dans son déroulement que l'artiste et/ou l'équipe co-réalisatrice) ;
- spectaculaire ou, au contraire, modeste ;
- jouant de l'effet de surprise (non annoncé aux enfants, adolescents, jeunes adultes ou tout autre public) ou, au contraire, très annoncé, préparé à vue (en y impliquant ces publics ou pas) ;
- diffusé en direct, face à un public donc, ou à distance ;
- etc.

Le champ des possibles est, de fait, quasi illimité. Les gestes artistiques et leurs propos sont aussi variés et singuliers que le sont bien sûr les co-réalisateurs. La consultation, sur le site **P(art)AGER**, des différents sites ou blogs nés de précédentes résidences-mission menées dans la région Nord Pas-de-Calais en atteste particulièrement.

<http://www.cndp.fr/crdp-lille/PartAGER/>

Ce sont environ 25 équipes pédagogiques, éducatives ou mixtes que l'artiste est appelé à rencontrer durant son séjour avec à chaque fois pour perspective la construction d'un de ces gestes. Il peut arriver, même si le cas est rare, qu'une rencontre ne débouche pas sur une de ces réalisations concrètes. Cela n'est pas à considérer comme un échec mais comme une rencontre inter-professionnelle, approfondie et privilégiée, permettant alors, au moins, aux deux parties de définir une autre forme d'implication de l'équipe et de l'établissement ou des établissements qu'ils représentent. Comme, par exemple, l'organisation d'un temps de diffusion de l'une ou de plusieurs des œuvres de l'artiste et/ou un engagement dans une action de médiation autour de celles-ci et en faveur de leurs publics de référence.

Dans le cas de résidences-mission prévues pour l'accueil de compagnies ou de collectifs artistiques dans leur entièreté, ou du moins sur la base d'un effectif d'artistes conséquents, le nombre de rencontres susceptibles d'aboutir à la création conjointe d'un geste artistique est plus important : il est d'une quarantaine.

Les différentes équipes désireuses de s'engager dans cet axe de la résidence-mission se manifestent de manière très simple. Elles le font après avoir pris connaissance du travail de l'artiste, soit à la suite d'une 27ème heure artistique ou d'une autre présentation organisée en amont de sa venue, soit à la suite de la consultation de son dossier artistique ou de tout autre document de présentation élaboré par la coordination du C.L.E.A. ou du programme A.R.T.S.

Chaque équipe constituée lance alors en direction de l'artiste-résident une invitation (par téléphone, par courriel, par carte postale, etc.) à venir la rencontrer, sur son ou ses lieux d'activité professionnelle. Le principe de résidence-mission n'impliquant, de la part de l'équipe, aucune démarche administrative particulière ni de rédaction préalable de pré-projet ou de projet. Il est particulièrement insisté sur ce point, car telle a été la demande insistante des différents acteurs de l'éducation artistique – notamment les responsables académiques et locaux de l'Éducation nationale – lors de l'élaboration de la forme résidence-mission. Tout au plus, l'équipe peut, au moment de son invitation, évoquer une piste de collaboration artistique lui apparaissant pertinente et possible, celle-ci ne restant qu'une première hypothèse.

Ce ou ces temps de rencontres peuvent revêtir des formes extrêmement variées, afin d'éviter tout caractère répétitif, pour l'artiste du moins. Ils peuvent même être, déjà, prétexte à expérimentation/proposition artistique de la part de ce dernier. C'est lors de ce ou de ces moments que les membres de l'équipe sont surtout invités à évoquer leur quotidien professionnel. Ils évoquent aussi ce qui dans la démarche et l'œuvre de l'artiste leur paraît susceptible d'interpeller, de toucher, de faire se questionner les enfants, les adolescents, les jeunes adultes dont ils ont la responsabilité. Il s'agit là du moment important au cours duquel commence à s'envisager, puis à se définir plus précisément, le geste artistique. Celui qui pourrait particulièrement faire sens en ce contexte qu'ils ont pris soin de présenter. Celui qui pourrait permettre à chaque jeune une identification, même partielle, de ce que peut générer la présence d'un artiste, la présence de cet artiste-résident précis, d'avoir une perception sensible de ce qui l'anime, de ce qu'il porte et apporte. Selon les cas et les manières de voir les choses, propres à chaque artiste, la construction du geste peut nécessiter d'autres rencontres et séances de travail conjoint ou au contraire s'élaborer à distance. Il arrive assez régulièrement que le geste artistique se conçoive intégralement lors de la première et donc unique rencontre. Il est à noter également que le geste artistique ne requiert pas forcément la présence physique de l'artiste lors de son déploiement. Les invitations honorées par l'artiste le sont, selon les choix opérés par la coordination du C.L.E.A. ou du programme A.R.T.S., soit toutes au cours du tout début du séjour de l'artiste, au cours des premières semaines, soit plus réparties tout au long de la résidence permettant ainsi un temps beaucoup plus réduit entre la phase de création conjointe du geste artistique et le moment de sa présentation/restitution.

Lille, décembre 2013

Complément, août 2014

Il nous est régulièrement demandé, notamment par les artistes sélectionnés ou plus généralement par les artistes candidats ainsi que par des services déconcentrés de l'État et des collectivités hors Nord Pas-de-Calais, l'origine de cette forme particulière d'action artistique qu'est la résidence-mission. C'est donc très volontiers que nous en livrons ici, rapidement, la genèse.

Cette forme de résidence d'artiste est née, en région Nord Pas-de-Calais, d'une concertation menée par la direction régionale des affaires culturelles en partenariat étroit avec l'académie de Lille et avec les différents acteurs de la démocratisation culturelle, usant pour ce faire du plus puissant des leviers, celui de l'éducation artistique et culturelle. Ces nombreux acteurs sont les élus, les artistes, les professionnels de la culture, les représentants des services déconcentrés de l'État (culture et communication, éducation nationale, agriculture, jeunesse et sports, politique de la ville, justice, santé,...), les représentants des services des différentes collectivités, les représentants des mouvements d'éducation populaire, les représentants du monde associatif, etc.

Cette concertation s'est imposée à la suite d'un constat partagé et préoccupant, celui d'une annonce régulière, mais non réellement concrétisée, de la généralisation d'une éducation artistique et culturelle privilégiant une relation forte avec l'artiste vivant et les œuvres qu'il génère, en faveur de toute la jeunesse de la région (de 3 à 25 ans sans négliger toutefois la petite enfance). Cette non concrétisation ne semble pas avoir été le fait d'une absence de volonté. Bien au contraire, les politiques menées en Nord Pas-de-Calais, par les différents pouvoirs publics en matière de démocratisation culturelle en général et d'éducation artistique et culturelle en particulier, sont connues pour être, depuis plusieurs décennies, particulièrement offensives et massives. Elle est apparue beaucoup plus être le fait d'une méthode qui, historiquement, a eu l'immense mérite de révéler l'importance de cette action publique, de ses effets et bienfaits mais ne s'avérant pas être, de toute évidence, adaptée à l'objectif de généralisation.

Bien sûr, il y a eu à nuancer les choses, dispositif par dispositif ou programme par programme, tous ayant eu, à un moment ou à un autre, leur pleine légitimité et leur pertinence, certains l'ayant encore. Toutefois, sans verser outre mesure dans la caricature, ces offres avaient ou ont très majoritairement pour point commun d'être centrées sur la seule mobilisation des plus informés et sensibilisés et donc des plus engagés des innombrables acteurs potentiels de l'éducation artistique ayant cette précieuse aptitude professionnelle à la démultiplication : enseignants, animateurs, éducateurs, médiateurs, etc. Elles étaient de ce fait centrées sur une minorité de ces acteurs sans laisser de porte suffisamment ouverte à tous ceux qui, par leur métier ou par leur simple envie d'y aller, rendraient ce chantier, forcément interprofessionnel, réellement prioritaire. Ces offres sont également apparues comme pensées et construites en fonction de groupes plutôt restreints de jeunes bénéficiaires (la classe, le petit groupe de volontaires), en fonction aussi d'un propos et d'un objectif par trop circonscrits, relativement cloisonnés (un domaine artistique ou un champ patrimonial, une tranche d'âge, un niveau scolaire, et). Elles sont enfin nées de démarches plus souvent descendantes qu'issues de demandes exprimées à partir de contextes locaux.

Il convenait donc de faire évoluer cette méthode d'autant plus urgemment que, malgré le sentiment d'un travail mené sans relâche, le pourcentage de bénéficiaires d'une éducation artistique et culturelle exigeante et diversifiée, prenant appui sur les différents temps de l'enfant, de l'adolescent ou du jeune, s'avérait, publication après publication de statistiques ou d'indicateurs, toujours très insuffisant. Plus alarmant encore, il était observé en la matière, une réelle iniquité, grandissante, entre types d'établissements scolaires ou de structures de jeunesse, entre territoires aussi et au sein des territoires entre communes.

La concertation a été précédée d'une très large consultation, menée de 2005 à 2007, la plupart du temps sur sites d'action, de tous ces interlocuteurs déjà cités et d'un très grand nombre d'autres acteurs de terrain mais aussi d'usagers. À cette occasion, il a été collecté de nombreux points de vue toujours nourris d'une pratique avérée. Il s'est organisé également des temps de réflexion collective s'appuyant sur de multiples expériences alors en cours, ici et là en région (comme le programme A.R.T. testé depuis 2002), en France ou à l'étranger.

À partir de 2007, d'autres temps ont été consacrés, entre administrations concernées, à un travail d'analyse critique d'un certain nombre des dispositifs qu'elles avaient initié, parfois de longue date. Cela s'est fait plus particulièrement dans le cadre de groupes de travail préalables à la mise en place, en 2008, d'une instance qui s'est révélée immédiatement décisive pour le développement de l'éducation artistique et culturelle en région : le **C.O.P.R.E.A.C.**

le Comité de pilotage régional pour l'éducation artistique et culturelle (C.O.P.R.E.A.C.) rassemble le conseil régional du Nord – Pas-de-Calais, le conseil départemental du Nord, le conseil départemental du Pas-de-Calais, l'association des maires du Nord, l'association des maires du Pas-de-Calais, la direction régionale des affaires culturelles du Nord Pas-de-Calais, l'académie de Lille (rectorat, direction des services départementaux de l'éducation nationale du Nord, la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Pas-de-Calais), le préfet à l'égalité des chances, la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Nord Pas-de-Calais, la direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt du Nord Pas-de-Calais, l'agence régionale de santé du Nord Pas-de-Calais, la

La synthèse de cette large consultation et de cet examen détaillé de l'offre existante en région a permis :

- la mise en évidence de l'étendue du travail qu'il restait à accomplir afin de garantir à chaque jeune personne, quels que soient son lieu de vie, de scolarisation ou d'activité, sa situation, son éventuel cadre temporaire ou durable d'empêchement, son droit à la culture,
- la nécessité absolue de construire une ou des formes d'action permettant d'envisager sereinement une véritable stratégie de généralisation ne renonçant en rien à la qualité et à la richesse de l'action en partenariat, les renforçant au contraire.

Cette stratégie s'est appuyée sur un certain nombre de fondamentaux d'autant plus aisés à considérer comme tels qu'ils sont issus des plus récurrentes des remarques et observations collectées :

- une présence artistique forte. Une présence centrale, fédératrice et rayonnante de l'artiste, missionné clairement, aux meilleures conditions possibles, en tant qu'artiste et non en tant que substitut ou supplétif d'autres professionnels : enseignant, animateur, éducateur, etc.
- une approche territorialisée. Le territoire d'action de référence retenu étant l'intercommunalité : communauté de communes, regroupement factuel ou via un syndicat mixte de communautés de communes, communauté d'agglomération, communauté urbaine, ceci permettant la prise en compte permanente de l'équité entre communes ;
- une coopération soutenue entre toutes les forces vives, parties prenantes de la démocratisation culturelle et de l'éducation artistique, du territoire d'action. Et parmi ces forces vives, les très nombreux professionnels en responsabilité ou en charge de publics, les publics jeunes en particulier, invités à se mobiliser par équipe.

Cette démarche a enfin permis d'esquisser puis de construire et tester, d'affiner cette forme d'intervention : **la résidence-mission** qui, beaucoup plus qu'un outil, est considérée par les différents pouvoirs publics, partenaires de la démocratisation culturelle et de l'éducation artistique et culturelle comme l'une des réponses adaptées, en ces propos, à l'état de la demande, à la fois immense et pressante. Une réponse entièrement organisée à partir de l'artiste et de son œuvre autour desquels se fédère une large communauté scolaire, éducative, culturelle et associative.

Pour information

Il est à noter que la résidence-mission se décline désormais (outre le programme des **Contrats locaux d'éducation artistique (C.L.E.A.)** et celui intitulé **Artiste rencontre ... territoire scolaire (A.R.T.S.)**, plus spécifiquement conçus pour une prise en compte de l'entière de la population enfantine et jeune d'une intercommunalité, dans ses différents temps.) en faveur d'autres programmes s'attachant à divers contextes et spécificités tels :

– **Artiste rencontre ... territoire (A.R.T.)**, ce programme étant plus particulièrement adapté aux intercommunalités de taille modeste ou moyenne. Il permet de prendre aussi en compte, au-delà des seuls enfants et jeunes, toute une population. Ce programme initié par la DRAC Nord Pas-de-Calais se mène toujours en partenariat avec au moins un établissement public de coopération intercommunale et en lien avec l'académie de Lille, les conseils départementaux du Nord ou du Pas-de-Calais et le conseil régional Nord Pas-de-Calais.

– **Qu(ART)ier** : programme destiné aux quartiers ou communes relevant de la géographie prioritaire de la politique de la ville. Il a été initié par la DRAC Nord Pas-de-Calais, par le préfet à l'égalité des chances du Nord et le sous-préfet à la politique de la ville du Pas-de-Calais. Il se mène toujours en partenariat avec au moins une commune et en lien avec l'académie de Lille et avec les différents services déconcentrés de l'État susceptibles, selon le site d'action, d'être concernés. La résidence-mission, en ce cadre, est d'une durée de 3 mois. Ce programme est proposé à des communes relevant d'un territoire intercommunal non concerné par les programmes A.R.T.S., A.R.T. ou C.L.E.A.

– **Mission d'appui artistique (Mi.A.A.)** : programme destiné à un réseau professionnel précis dont l'action se déploie sur un territoire large (région, département) au sein d'établissements le maillant. Il a été initié par la DRAC Nord-Pas-de-Calais toujours en lien avec l'administration concernée. Ainsi en est-il des services départementaux Nord et Pas-de-Calais de la protection judiciaire de la jeunesse, en faveur du réseau de ses éducateurs ou encore avec les services de l'académie de Lille, en faveur du réseau des enseignants en charge des enfants nouvellement arrivés en France. La résidence-mission, en ce cadre, est souvent d'une durée de 2 mois.

Et beaucoup plus récemment puisqu'initié en 2014, par la DRAC Nord Pas-de-Calais et l'académie de Lille-DAAC :

– dans le cadre des **Nouveaux ateliers**, expérimentation visant au renouvellement du traditionnel atelier artistique (A.A.) que connaissent l'école, le collège, le lycée ou le lycée professionnel. Elle se fait dans une perspective de mobilisation d'un plus grand nombre d'enseignants et de prise en compte d'un très grand nombre d'élèves afin d'être mieux à même de contribuer à l'objectif de généralisation en matière d'éducation artistique et culturelle. Cela prend la

forme d'une résidence-mission de plusieurs semaines (1 mois, 1 mois et demi) se déployant à partir d'un collège ou d'un lycée (pouvant fournir à l'artiste un hébergement) et rayonnant sur les établissements scolaires de proximité (par exemple les écoles de la zone de recrutement d'un collège ou les écoles et les collèges de la zone de recrutement d'un lycée). Par souci de cohérence et de lisibilité, ce programme n'est proposé qu'aux seuls établissements scolaires volontaires n'étant pas implantés sur un territoire intercommunal concerné par les programmes A.R.T.S., A.R.T., C.L.E.A. ou sur une commune concernée par le programme Qu(ART)ier.